

RÉPONSE

A UNE

ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

A

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

AU SUJET DE

L'HÔPITAL DE MARINE ET DES ÉMIGRÉS

DE

QUÉBEC.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



QUEBEC:

LOVELL ET GIBSON, IMPRIMEURS, COIN DES RUES ANNE ET DES JARDINS.

1851.